



DECAPANT GRAFFITIS

Mise à jour: 29/07/2015

Réf formule:

Réf article:

FDPG

GVDPG5G

Conditionnement: 5 L
Poids brut: 5.11Kgs
Poids net: 5.18Kgs
Nombre d'unité par colis: 3
Nombre d'unité par palette: 144



Description:

Pour tous types de peintures, résines et vernis.
Sa formule gélifiée permet une bonne adhérence aux parois verticales et donc une meilleure efficacité.
Sans solvant chloré.

Mise en oeuvre et dosage :

Pour créer une capillarité, agir sur une surface préalablement mouillée à l'eau. Pulvériser sur la surface à traiter, laisser agir et essuyer. Nettoyer le graffiti de l'extérieur vers l'intérieur. Répéter l'opération si nécessaire et notamment sur les surfaces poreuses.
S'utilise également en trempage pour le décapage.

Selon l'utilisation, tourner l'embout du pulvérisateur en position spray (nuage) ou stream (jet).

Composition:

Hydrocarbures aliphatiques : 15% ou plus mais moins de 30%, d'après le règlement (ce) n°648/2004.



Pour un usage domestique ou en collectivité : le produit est contact alimentaire à 100% à l'issue d'un rinçage à l'eau potable
Conformément à l'arrêté du 8 Septembre 1999 et à la saisine n°2007-SA-0028 de l'AFSSA.

Précautions d'emploi:

Mentions de danger:

Mention avertissement : Danger 12% du mélange consiste en composants de toxicité inconnue. 12.8% du mélange consiste en composants de toxicité aquatique inconnue. H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Dangereux, respecter les précautions d'emploi.

Conseils de prudence:

Prévention:

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 : En cas d'ingestion : rincer la bouche. Ne pas faire vomir. P305 + P351 + P338 : En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Élimination:

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans des conditions conformes à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

Précautions d'emploi:

EUH 066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

